



Etablissement public Territorial du bassin de la Vienne (Siren : 200010387)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Nature juridique | Syndicat mixte ouvert |
| Syndicat à la carte | non |
| Commune siège | Limoges |
| Arrondissement | Limoges |
| Département | Haute-Vienne |
| Interdépartemental | oui |

Date de création

| | |
|------------------|------------|
| Date de création | 07/09/2007 |
| Date d'effet | 07/09/2007 |

Organe délibérant

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Mode de répartition des sièges | Autre cas |
| Nom du président | M. Jérémie GODET |

Coordonnées du siège

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Complément d'adresse du siège | Parc Ester Technopole |
| Numéro et libellé dans la voie | 20 Rue Atlantis |
| Distribution spéciale | |
| Code postal - Ville | 87068 LIMOGES Cedex |
| Téléphone | 05 55 30 17 55 |
| Fax | |
| Courriel | |
| Site internet | |

Profil financier

| | |
|---|---------------------------------------|
| Mode de financement | Contributions budgétaires des membres |
| Bonification de la DGF | non |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC) | non |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | non |
| Autre taxe | non |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non |
| Autre redevance | non |

Population

| | |
|-----------------------------|---------|
| Population totale regroupée | 697 636 |
| Densité moyenne | 80,67 |

Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 7 groupements membres :

| Dept | Groupement (N° SIREN) | Nature juridique |
|------|---|------------------|
| 23 | CA du Grand Guéret (200034825) | CA |
| 86 | CA Grand Châtelleraut (248600413) | CA |
| 16 | CC de Charente Limousine (200072049) | CC |
| 86 | CC Vienne et Gartempe (200070043) | CC |
| 86 | CU du Grand Poitiers (200069854) | CU |
| 87 | CU Limoges Métropole (248719312) | CU |
| 87 | Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (200024743) | SM fermé |

- Dont 6 organismes publics :

| Organismes adhérant au groupement |
|---|
| Département de la Charente (221600018) |
| Département de la Creuse (222309627) |
| Département de la Vienne (228600011) |
| Département de l'Indre-et-Loire (223700014) |
| Région Centre-Val de Loire (234500023) |
| Région Nouvelle-Aquitaine (200053759) |

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

| Compétences exercées par le groupement |
|---|
| <p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>L'EPTB Vienne pourra se voir déléguer par la signature d'une convention tout ou partie de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GeMAPI)1 par les établissements publics de coopération intercommunale compétents membres de l'EPTB sur le périmètre de ce dernier. L'EPTB Vienne peut apporter à ses membres et aux non membres situés sur le périmètre de l'EPTB l'appui technique nécessaire pour la réalisation des missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI).</i></p> <p>- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>L'EPTB Vienne pourra se voir déléguer par la signature d'une convention tout ou partie de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GeMAPI)1 par les établissements publics de coopération intercommunale compétents membres de l'EPTB sur le périmètre de ce dernier. L'EPTB Vienne peut apporter à ses membres et aux non membres situés sur le périmètre de l'EPTB l'appui technique nécessaire pour la réalisation des missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI).</i></p> <p>- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer <i>L'EPTB Vienne pourra se voir déléguer par la signature d'une convention tout ou partie de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GeMAPI)1 par les établissements publics de coopération intercommunale compétents membres de l'EPTB sur le périmètre de ce dernier. L'EPTB Vienne peut apporter à ses</i></p> |

membres et aux non membres situés sur le périmètre de l'EPTB l'appui technique nécessaire pour la réalisation des missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI).

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

L'EPTB Vienne pourra se voir déléguer par la signature d'une convention tout ou partie de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GeMAPI)1 par les établissements publics de coopération intercommunale compétents membres de l'EPTB sur le périmètre de ce dernier. L'EPTB Vienne peut apporter à ses membres et aux non membres situés sur le périmètre de l'EPTB l'appui technique nécessaire pour la réalisation des missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI).

- Autres actions environnementales

Pour l'ensemble de ses membres, l'EPTB Vienne exerce la mission d'animation et de concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation et de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin hydrographique de la Vienne et notamment : la coordination et l'appui à la mise en place de contrats territoriaux, l'organisation de la concertation, de l'élaboration ainsi que de la mise en œuvre de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et la maîtrise d'ouvrage d'études associées, la mobilisation des structures gestionnaires des milieux aquatiques, l'assistance, le conseil et la formation dans la gestion des étangs, la coordination d'un dispositif de gestion des plantes exotiques envahissantes, la coordination d'actions en faveur de la restauration des poissons migrateurs. Il assure également la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) situés sur son périmètre d'intervention. L'EPTB Vienne veille à la cohérence des actions des collectivités territoriales et de leurs groupements situés sur son périmètre visant à réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI). A ce titre, il assure les missions de coordination, d'animation, d'information et de conseil pour des actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations, notamment en contribuant à l'élaboration des Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) Parallèlement à son action en faveur de la promotion et de l'aide à la mise en place des procédures de gestion intégrée de l'eau (sur le Clain, la Creuse, la Vienne aval?), l'EPTB Vienne contribue plus spécifiquement à la mise en place et à l'animation de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur son territoire d'intervention. L'EPTB Vienne est habilité à exercer le secrétariat, les études et les analyses nécessaires à l'élaboration et la révision, ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre des SAGE situés sur son périmètre d'intervention, à la demande de la CLE. Il assure également la mise en œuvre, l'animation et la concertation des SAGE situés sur son périmètre.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)